



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

« Travaux des Productions Horticoles »

Spécialité Horticulture ornementale et légumière

Public ciblé :

Particuliers, demandeurs d'emploi, salariés en emploi ou en reconversion professionnelle.

Pré requis :

aucun niveau scolaire requis. Cumul de 1820 h d'expérience professionnelle (tous domaines, en continue ou non).

Effectif par session :

minimum 5 personnes – maximum 8 personnes.

Durée :

1280 heures sur 9 mois

Tarifs :

12800 € (10 €/h)

Frais pédagogiques éventuels :

EPI et frais de cantine à la charge du stagiaire

Modalités d'alternance :

420 heures en entreprise (1 à 2 semaines/ mois)

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes et des résultats de la commission de recrutement. Formation commençant en janvier

Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

Diplôme de niveau 3

Objectifs visés :

Acquérir les connaissances techniques et professionnelles nécessaires à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans des entreprises agricoles de maraîchage ou des pépinières.

Contenu de formation :

Unités capitalisables générales

UC G1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Unités capitalisables d'option

UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

UCP5 : Réaliser la multiplication des végétaux

UCP7 : Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UCP8 : Réaliser la récolte et la préparation des commandes

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

UCARE 1 : Réaliser la mise en place et l'entretien d'un système d'irrigation.

UCARE 2 : Réaliser la conduite et l'entretien d'engins.

L'individualisation des parcours permet d'adapter le programme à chaque bénéficiaire en fonction des acquis et du projet.

Possibilité de délivrer le diplôme ou des blocs de compétences



Contact :

Secrétariat CFPPA

– Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

– Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Référent handicap

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Codes :

ROME : A1414

RNCP : 5831

NSF : 211

FORMACODE : 21027

environnement :

Une équipe qui forme et accompagne.

De nombreux partenaires professionnels, des supports d'apprentissage variés : un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'aménagement paysager, un atelier d'agroéquipement, un atelier soudure, 2 laboratoires de biologie et physique chimie, 3 salles informatiques, des équipements sportifs....), Restauration : cantine scolaire favorisant les circuits courts, un internat apprentis

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion : 83.33 %

Taux de satisfaction : 83.33 %

Modalités pédagogiques :

En présentiel

Mise en situation professionnelle, visites pédagogiques, intervention de professionnels ou d'expert (MSA, chefs d'entreprises...), travaux de groupe

Modalités d'évaluation :

Le diplôme est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites sur la base de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent progressivement tout au long de la formation. Le diplôme est obtenu quand l'ensemble des évaluations sont acquises

Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Vaccination antitétanique à jour

Modalités de sélection :

Commission de recrutement pour les demandeurs d'emploi

Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge par votre OPCO
- Une prise en charge par votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi ou Région

Perspectives :

Métier : salariat/auto-entrepreneuriat

Qui recrute ? Entreprises agricoles, jardinerie, pépinières.